

CONSEILS DE SAISON PARU DANS L'AGRI DU 24 JUILLET 2009

LE STADE VÉRAISON EST DÉJÀ ATTEINT DANS LES ZONES ET CÉPAGES PRECOQUES

La semaine dernière a été marquée par des précipitations localement abondantes. Les bourrasques de vent et les orages n'ont heureusement provoqué aucun dégât majeur.

Le stade L (fermeture de la grappe) est maintenant atteint dans l'ensemble des vignobles romands. Le stade M (véraison) est bien avancé sur certaines parcelles de garanoir.

Mildiou - oïdium : on observe une situation saine vis-à-vis des deux principales maladies, mildiou et oïdium. La situation vis-à-vis du mildiou ne devrait plus être préoccupante, la vigne entrant maintenant dans un stade moins sensible. Toutefois, il s'agit d'être vigilant dans les parcelles où des attaques sur feuilles ou sur grappes sont observées.

Au niveau de l'oïdium, les grappes sont encore sensibles à cette maladie jusqu'à la véraison. La protection devrait se maintenir avec des produits pénétrants ou de contact. Nous vous rappelons, qu'en cas de symptômes visibles, seul le poudrage au soufre a un effet curatif sur l'oïdium, à condition de l'appliquer lorsque les températures sont assez élevées (plus de 25°C).

Nous vous conseillons de maintenir une protection phytosanitaire optimale des plantations de l'année jusqu'à fin septembre, afin de favoriser une bonne maturation des bois.

Nous vous rappelons que, légalement, l'utilisation des produits phytosanitaires est autorisée jusqu'au 15 août pour l'ensemble des matières actives, sauf le cuivre qui est autorisé jusqu'au 31 août. Il est impératif de respecter ces délais (essentiellement pour les produits organiques comme le folpet ainsi que les antibotrytis spécifiques) afin d'éviter, notamment, les problèmes de fermentation des moûts.

Botrytis (pourriture grise) : un seul traitement spécifique réalisé à la fermeture de la grappe garantit dans la majorité des cas une protection suffisante et il n'est pas utile de procéder à une seconde intervention.

Toutefois, une deuxième application avec un antibotrytis spécifique est à prévoir au début de la véraison, mais au plus tard à la mi-août, sur les cépages et parcelles très sensibles (vignes grêlées, etc.). Dans ce cas, afin de prévenir les résistances, il est obligatoire d'utiliser un produit d'un groupe chimique différent que celui appliqué avant la fermeture de la grappe.

Pourriture acide : une attention particulière doit être portée aux parcelles sujettes à la pourriture acide ou piqûre acétique. Si l'origine de ce problème provient de la présence d'oiseaux, de guêpes ou d'abeilles, il faut lutter préventivement contre ceux-ci. La pose de

filets contre les oiseaux et les abeilles ou de pièges contre les guêpes sont des moyens efficaces. Au niveau de la lutte chimique, seul le cuivre appliqué dans la zone des grappes semble présenter une efficacité intéressante.

Dessèchement de la rafle : les symptômes de ce problème physiologique apparaissent généralement au début de la véraison. Dans les parcelles sujettes, nous recommandons une application au sulfate de magnésie à 9.8% à raison de 20kg/ha avec 400 à 800 litres d'eau. Un premier traitement sera effectué au début de la véraison (10% des baies tournées) et devra être répété environ dix jours plus tard. Enfin, le produit sera utilisé seul et uniquement sur la zone des grappes.

Erinose: des cas d'érinose sont souvent signalés sur le haut du feuillage. Il n'est pas nécessaire d'intervenir cette année ; par contre, un traitement spécifique pourra être réalisé en début de saison prochaine.

Cicadelles vertes : il est recommandé de maintenir une grande surface foliaire dans les parcelles présentant habituellement des symptômes importants de cicadelles vertes, afin de compenser d'éventuels dégâts. Un contrôle effectué à partir de la semaine prochaine vous permettra de juger de la nécessité d'une intervention (seuil de tolérance : 150 à 300 cicadelles pour 100 feuilles, selon les cépages).

Vers de la grappe : le vol de deuxième génération touche à sa fin et a été important dans certains secteurs. Des pointages seront effectués dans les prochaines semaines pour estimer plus précisément le pourcentage de grappes atteintes.

Pose des filets de protection contre les oiseaux : lors de la pose, il est important d'éviter de créer des trappes qui capturent aussi bien les espèces d'oiseaux que les mammifères (hérissons). Il est nécessaire de procéder à un contrôle journalier des filets, surtout la première semaine, afin de libérer les animaux capturés et de corriger les défauts de pose. De plus, il est impératif d'enlever les filets sitôt les vendanges terminées et de les retirer de la vigne.

Vous trouverez plus de détails sur les fiches techniques No 6.54 et 6.55 du classeur d'Agridea. Un article détaillé, rédigé par Vitiswiss, rappelant les directives pour une pose correcte paraîtra la semaine prochaine dans ce journal.

Ce conseil de saison est rédigé par ProConseil et les stations et services viticoles romands.